

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	30 avril 2024
Délibération N°	04
Date de la convocation	19 avril 2024
Objet	3.3 Montady - Résidences Sophoras et Ancienne Poste - Avenant au bail emphytéotique

L'an deux mille vingt-quatre le trente avril à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Jérôme CAPDEVIELLE, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Jacques RIGAUD, Daniel ROBEQUAIN, François VINCENT, Administrateurs, et MMEs, Manar BOUIDA, Clémence ARTIERES, Valérie REYNES, Patricia WEBER Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Auguste CHOMEL
Alain COMBES (démission)
Serge RABINEAU

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Karine ANNEYA (pouvoir à M VINCENT)
Véronique CALUEBA (pouvoir à MME BOUIDA)
Christophe DESTAING (pouvoir à Mme ARTIERES)
Régine ILLAIRE (pouvoir à M RIGAUD)
Nicole MORERE (pouvoir à M RIGAUD)
Christine MULA (pouvoir à M GAUDY)
Roselyne PESTEIL (pouvoir à M GAUDY)
Laure TONDON, (pouvoir à M MEJEAN)
Anne VAN DEN BROECK (pouvoir à MME BOUIDA)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20240430-20240430-04-PRO-DE
Date de télétransmission : 02/05/2024
Date de réception préfecture : 02/05/2024

Objet : 3-3 MONTADY Résidences Sophoras et Ancienne Poste- Avenant au bail emphytéotique

Le 30 avril 2024,

Le Conseil d'administration d'Héroult Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1er février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22 du Conseil Départemental de l'Héroult fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants,

Considérant qu'Héroult Logement est titulaire, par suite du transfert du patrimoine de l'OPAC de Montpellier le 20 juillet 1999, d'un bail emphytéotique consenti par la commune de Montady concernant les parcelles E234 et E 1. Sur ces parcelles sont respectivement édifiées les résidences Ancienne Poste (3 logements) et Sophoras (5 logements).

Considérant que ce bail emphytéotique ayant pris effet le 17 août 1990, pour une durée de 34 ans, moyennant une redevance annuelle de 100 Francs arrivera à échéance le 16 août 2024, sauf à ce que les parties aient conclu avant cette date un avenant le prorogeant,

Considérant qu'à défaut d'avenant, la commune de Montady deviendra automatiquement propriétaire des Résidences précitées, à compter de la fin du bail emphytéotique,

Considérant qu'il est dès lors dans l'intérêt d'Héroult Logement de proroger le bail emphytéotique des Résidences Sophoras et Ancienne Poste par voie d'avenant,

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 :

D'autoriser la signature d'un avenant entre Héroult Logement et la commune de Montady, prorogeant ledit bail emphytéotique d'une durée de trente-quatre (34) ans, en contrepartie d'une redevance annuelle de quinze euros et vingt-quatre centimes (15,24€).

ARTICLE 2 :

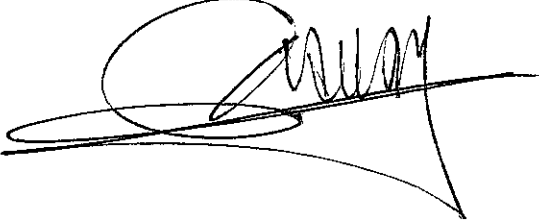
D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE
Vincent GAUDY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Vincent Gaudy', written over a horizontal line. The signature is stylized and includes a large loop at the beginning.